



GUIDE DE L'EXPOSANT MARCHÉ DE NOËL 2020

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Dates du marché de Noël

Le marché de Noël 2020 sera ouvert aux dates suivantes :

- Samedi et dimanche 5-6 décembre
- Samedi et dimanche 12-13 décembre
- Samedi et dimanche 19-20 décembre

Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture du marché de Noël sont de 10 h à 16 h. Le marchand doit donc avoir terminé son installation pour 10h et il ne peut démonter son kiosque avant 16h. Un employé du Marché sera sur place dès 8 heures le matin pour vous permettre de vous installer

Pour votre installation initiale, nous vous communiquerons les jours et heures auxquelles nous serons sur place pour vous accueillir.

Pour toute question non urgente, merci de communiquer avec nous PAR COURRIEL au info@marchegodefroy.com.

Pour urgence seulement vous pouvez joindre Marie-Claude Camirand, son numéro de cellulaire est le 819 244-4340.

Période de location

Une entreprise peut choisir de louer 1, 2 ou 3 fins de semaine.

Pour des questions logistiques, il est impossible de louer uniquement une journée.

Coûts des locations par fin de semaine (+ taxes)

Chapiteau principal 18,75\$ / pied linéaire/fin de semaine

Chapiteau de l'entrée 15,75\$/pied linéaire/ fin de semaine Terrasse couverte 13,75\$ /

pied linéaire/ fin de semaine

✓ 10% de rabais sera accordé pour ceux choisissant d'être présents pour les 3 fins de semaine d'ouverture du marché.

✓ 10% de rabais supplémentaire s'appliquent si l'entreprise est un membre utilisateur en règle (selon la définition aux règlements généraux de la coopérative) ou avait un kiosque permanent pendant la saison estivale 2019.

Inclusions

La coopérative de solidarité du Marché Godefroy fournit l'espace réservé tel que le marché l'aura confirmé par écrit, à l'exposant. Le marché se réserve le droit de faire des modifications pour toute raison, mais de fournir le nombre de pieds nécessaires.

Le kiosque est loué avec le mobilier déjà en place (frigo, étals) appartenant aux marchands réguliers. L'exposant devra donc composer avec celui-ci.

La coopérative effectue de la publicité à travers différents médias (journaux, radio, médias sociaux) pour le marché de Noël en général. Elle ne s'engage en aucun cas à faire la publicité sur la base de chaque entreprise, à l'exception de l'énumération de la liste d'entreprises sur le site internet du marché.

Exclusions

À l'intérieur du kiosque, seul le mobilier déjà sur place, appartenant à des marchands réguliers, est prêté aux exposants. Vous devez remettre le kiosque dans le même état que vous l'avez trouvé, lorsque vous quittez le marché de Noël.

La coopérative de solidarité du Marché Godefroy n'est aucunement responsable des biens laissés sur place qui pourraient être vandalisés, volés, perdus ou périmés dans le cas de biens périssables. Il est de la responsabilité exclusive à l'exposant de détenir les assurances nécessaires pour ses produits.

PROCÉDURE DE RÉSERVATION

Pour réserver un emplacement, le marchand doit envoyer le formulaire suivant le plus tôt possible, par courriel ou par la poste aux coordonnées indiquées dans le formulaire. L'octroi des places débutera en octobre.

Les candidatures seront analysées selon l'ordre dans lequel elles auront été reçues. Cela

ne garantit ni une place, ni la priorité sur le choix de l'emplacement.

Le Marché Godefroy se réserve le droit d'attribuer les emplacements selon différents critères comme l'ordre de réception des formulaires, la provenance des artisans, l'équilibre entre les différents secteurs d'activités des marchands (agroalimentaire, savons, artisanat, etc.).

Annulation

Un exposant qui, suite à l'attribution d'une place, désire annuler sa présence, peut le faire sans frais jusqu'au 1^{er} novembre 2020. Après cette date, le marchand devra assumer 100% des coûts reliés à sa réservation.

Attribution des emplacements

L'attribution du kiosque s'effectue par le Marché Godefroy, en tenant compte des besoins du locataire et des espaces disponibles. Les marchands réguliers ont priorité sur la réservation de leurs propres emplacements. Par la suite, un endroit vous sera attribué.

Suite à l'entente, aucun changement d'emplacement ne peut être effectué.

Advenant qu'il y ait trop de demandes pour le nombre d'emplacements vacants, les entreprises seront privilégiées de la sorte :

- En priorité, les marchands réguliers; - Ensuite, celles ayant fait une demande pour toutes les journées du marché de Noël;

INFORMATIONS IMPORTANTES

Chauffage :

L'intérieur des 3 chapiteaux sera alimenté en chauffage par des unités d'appoint. Ainsi, la température intérieure demeure fraîche, mais modérée (entre 10 et 12 degrés, selon la température extérieure), prévoyez donc de vous vêtir en conséquence.

Le soir il n'y a pas de chauffage en fonction. Par conséquent, si vous avez de la nourriture ou des contenants de verre, il vous faudra les ramener avec vous chaque soir.

Surveillance :

Si vous souhaitez laisser vos produits sur place, notez qu'un système d'alarme est en fonction pour les 3 chapiteaux pendant la nuit et les périodes où le marché est fermé. Cependant, le

marché se dégage de tout bris ou vol qui pourrait survenir.

Stationnement :

Lorsque vous aurez terminé de décharger votre voiture, veuillez rapidement aller la stationner dans le stationnement arrière du Marché. Notez qu'à partir de 9h45, les entrées avant et arrière devront être dégagées de toute voiture pour permettre aux clients d'accéder au marché.

Mobilier :

Chapiteau principal et chapiteau d'entrée : des marchands permanents ont leurs installations dans ces chapiteaux. Ainsi, vous devrez composer avec le mobilier en place (étals, comptoirs, frigos). Veuillez cependant prévoir vous apporter une chaise ou un tabouret. Pour vérifier de quel type de mobilier sera composé votre kiosque, communiquer avec Marie-Claude.

Chapiteau terrasse : il n'y a aucun mobilier fourni pour les kiosques qui seront situés dans le chapiteau terrasse. Veuillez donc prévoir table, chaises et autres en conséquence.

FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Une facturation sera émise le 1^{er} novembre 2020. Le paiement se fait en totalité suite à l'émission de la facture, par chèque, virement interac ou par virement bancaire aux coordonnées indiquées ci-dessous :

Transit de la caisse : 10024 (Caisse populaire Godefroy)

Institution : 815 - Compte : 020 098 0

Courriel à inscrire pour envoyer la confirmation : info@marchegodefroy.com

Nom de la personne : Marie-Claude Camirand

SVP. Spécifiez le numéro de votre facture sur votre chèque ou description de virement.

Les paiements par chèque doivent être envoyés à : Marché Godefroy 1700, av. Descoteaux, Bécancour (Québec) G9H 1W2

Le marché Godefroy se réserve le droit de refuser qu'une entreprise n'ayant pas payé l'entièreté de sa facture se présente au marché Godefroy.

ENGAGEMENTS

Engagements de l'exposant :

- ✓ Avoir payé la totalité de sa facture avant l'événement, par chèque, virement interac ou virement bancaire;
- ✓ Installer son kiosque avant 10h;
- ✓ Être présent en tout temps entre 10h et 16h;
- ✓ Pour les producteurs et les agrotransformateurs : respecter les normes de salubrité du MAPAQ;
- ✓ Détenir une assurance (au besoin) pour ses biens.
- ✓ Fournir le montant de ventes générées au cours de la fin de semaine (pour estimer l'impact économique);
- ✓ Remplir le sondage de satisfaction qui sera envoyé par courriel suite à l'évènement.

Engagement du marché :

- ✓ Confirmer dans les dates indiquées la disponibilité de l'emplacement à l'exposant;
- ✓ Fournir un emplacement de vente de grandeur suffisante aux exposants ayant fait la demande et qui respectent toutes les conditions énumérées ci-avant;
- ✓ Assumer le chauffage d'appoint dans les trois chapiteaux;
- ✓ Faire la publicité du marché de Noël à travers ses différents médias habituels.